



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 octobre 2017
Idaff. : 288404 – IdDoc. : 1198820- FIM – PUR – mb

Question n° 2 de Madame Karine Roch, déposée le 05.09.2017 « Tri du verre par couleur »

Rappel

« Courant juin 2017, était visible une campagne d'affichage de VetroSwiss, le bureau mandaté par l'OFEN pour le prélèvement des taxes d'élimination anticipées (TEA) sur les emballages pour boissons en verre.

Le message de cette campagne encourage à trier le verre par couleur avec le message suivant : « Seul un tri correct permet un recyclage correct ».

Or, à ma connaissance, il n'y a pas de poste de tri des déchets dans notre Commune où l'on peut séparer le verre par couleur. Les directives de tri à disposition du public n'en parlent pas non plus. Cela est-il envisagé dans un futur proche ? »

Réponse de la Municipalité

Il est vrai que plus la matière première reprise est qualitativement bonne, plus sa valorisation sera économiquement intéressante pour la Commune. C'est pourquoi, la possibilité de trier le verre par couleur existe dans les cinq déchèteries fixes réparties sur notre territoire. En outre, la présence du personnel communal permet d'accompagner les usagers pour les guider dans leur tri, garantissant ainsi une meilleure qualité finale.

Une collecte fractionnée du verre par couleur lors de la collecte en porte-à-porte contraindrait par contre la Ville à organiser des ramassages supplémentaires, multipliant le passage de véhicules communaux dans les quartiers, les nuisances sonores pour les riverains et les coûts d'exploitation pour la Commune.

En outre, cette solution augmenterait sensiblement le nombre de conteneurs présents sur la voirie publique les jours de ramassage et ne manquerait pas de mettre dans l'embarras nombre de propriétaires s'agissant de trouver des surfaces de stockage adaptées dans leurs immeubles ou à ses abords.

En effet, selon le règlement communal sur la gestion des déchets, les propriétaires ont l'obligation d'équiper leurs immeubles de conteneurs appropriés pour recevoir les déchets collectés en porte-à-porte, soit : les ordures ménagères, le papier-carton, les déchets végétaux et le verre.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. +41 21 315 22 15
fax +41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



Enfin, il est réjouissant de savoir que, parmi tous les déchets triés et valorisés par la Ville de Lausanne, le verre est l'une des matières les mieux triées avec le papier/carton. Aussi, même si la collecte mélangée est moins rentable que celle fractionnée par couleur, elle reste tout-de-même financièrement intéressante pour la bourse communale.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 26 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

